

Processus de la Clé de vos droits

- 1 À votre première rencontre, un étudiant notera les faits reliés à votre situation juridique et vos questions. Vous devrez également fournir la documentation pertinente.

En aucun cas vous n'obtiendrez de l'information le jour même de votre rencontre.

- 2 L'étudiant effectuera ses recherches afin de cibler l'information juridique pertinente à vous transmettre.
- 3 L'étudiant communiquera avec vous dans un délai raisonnable, afin de vous faire part des résultats de ses recherches et de répondre à vos questions, de manière à vous permettre de prendre une décision éclairée.

Le processus est confidentiel.

* Il est important de mentionner que la Clé de vos droits ne pourra parfois pas vous fournir de l'information juridique, notamment dans certains cas complexes ou nécessitant une expertise pointue. Nous tenterons alors de vous référer à une ressource plus adaptée à votre situation.

CLÉ DE VOS DROITS



CLINIQUE JURIDIQUE

Plus d'information en ligne
USherbrooke.ca/etudiants/cle-droits

Nous joindre
Clé de vos droits
Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke
Campus principal de Sherbrooke
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

Courriel : cle.droits@USherbrooke.ca
Téléphone : 819 821-8000, poste 65221

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Dans sa mission de service à la collectivité, la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke offre aux citoyens des services **GRATUITS** d'information juridique dispensés par des étudiants de 3^e ou 4^e année au baccalauréat en droit.

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE



UN SERVICE AXÉ SUR L'ÉCOUTE

Qui peut recourir aux services de la Clé de vos droits?

Toute personne désirant obtenir de l'information juridique.

Ai-je besoin d'un rendez-vous?

OUI, nous vous demandons de communiquer avec la Clé de vos droits par téléphone ou par courriel afin de prendre un rendez-vous.

Quels sont les services offerts par la Clé de vos droits?

La Clé de vos droits offre de l'**information juridique** en réponse à vos besoins et à votre situation juridique. Nous pouvons également vous orienter vers des ressources spécialisées, des organismes communautaires ou gouvernementaux et d'autres professionnels.

La Clé de vos droits ne donne **aucun conseil, opinion ou avis juridique**. Nous ne pouvons pas vous représenter, évaluer les chances de succès de votre recours, vous aider à rédiger une mise en demeure ou compléter un document juridique pour vous.

Dans quels domaines de droit la Clé de vos droits offre-t-elle de l'information?

Les étudiants de la Clé de vos droits offrent de l'information juridique, notamment dans les domaines suivants :

- Procédure civile
- Droit de la consommation
- Droit des assurances
- Responsabilité civile
- Droit des contrats
- Droit du travail
- Successions et testaments
- Droit familial

La Clé de vos droits n'étudie aucune demande touchant au droit criminel et au droit de l'immigration.